



## INSCRIPTION TERRE-NEUVE 83 BANDOL

### SAISON 2011/2012

Vous possédez un chien de race terre-neuve ou landseer et vous souhaitez adhérer au club « Maîtres-Chiens Sauveteurs Aquatiques Terre-Neuve83 Bandol ». Ce document vous informe sur les modalités d'inscription (ou de réinscription) et le fonctionnement du Club.

#### MODALITES D'INSCRIPTION

Un dossier d'inscription complet comporte les pièces suivantes

PREMIERE INSCRIPTION	RENOUVELLEMENT
1. Fiche de renseignements complétée et signée.	1. Fiche de renseignements complétée et signée
2. Photocopies des documents (brevets, permis ou diplômes) dont il est fait mention dans la fiche d'inscription pour les personnes qui en possèdent.	2. Photocopies (non déjà fournies les années précédentes) des documents (brevets, permis ou diplômes) dont il est fait mention dans la fiche d'inscription pour les personnes qui en possèdent.
3. Pour les mineurs, une autorisation des parents ou du tuteur légal.	3. Pour les mineurs, une autorisation des parents ou du tuteur légal.
4. Attestation d'Assurance Responsabilité Civile.	4. Attestation d'Assurance Responsabilité Civile.
5. Certificat médical établi par un médecin du sport précisant que le maître ne présente aucune contre-indication à la pratique de la natation.	5. Certificat médical établi par un médecin du sport précisant que le maître ne présente aucune contre-indication à la pratique de la natation.
6. Certificat vétérinaire d'aptitude à la natation pour le chien.	6. Certificat vétérinaire d'aptitude à la natation pour le chien.
7. Photocopie du certificat de vaccination antirabique à jour.	7. Photocopie du certificat de vaccination antirabique à jour.
8. Photocopie de la carte de tatouage.	





### COTISATIONS

Notre structure est affiliée à la Fédération Nationale des Maîtres Sauveteurs Aquatiques (F.N.M.C.S.A.) et à la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme (F.F.S.S.), l'adhésion à la fédération permet au membre de profiter de formations supplémentaires.

Les cotisations pourront être réglées de manière échelonnée, sous réserve de remettre les chèques au moment de l'inscription.

Afin de faciliter la gestion des dossiers des adhérents, nous vous demandons de bien vouloir fournir, dans la mesure du possible, tous les documents lors des premiers entraînements.

Qualité du membre	Cotisation Club	Cotisation Fédération	Cotisation F.F.S.S.	Droits D'entrée
Membre Actif <i>avec chien</i>	90 €	50 €	15 €	80 €
Membre Actif <i>sans chien</i>	40 €	25 €	15 €	
<i>Famille (2 membres et +)</i>				
1 <sup>er</sup> membre	90 €	50 €	15 €	80 €
2 <sup>ème</sup> membre	45 €	25 €	15 €	
3 <sup>ème</sup> membre	45 €	25 €	15 €	





### MATERIEL NECESSAIRE

- Collier coulissant et laisse de dressage (pouvant être fournis à un tarif préférentiel par le Club).
- Combinaison de plongée.
- Palmes, masques, tuba et chaussons de plongée.

*En dehors des éléments personnels ci-dessus, le club fournit à ses adhérents le matériel nécessaire aux entraînements (harnais, manchons, ...). L'utilisateur s'engage à rincer et ranger le matériel qu'il aura utilisé.*

### ENTRAINEMENTS

*Les entraînements se dérouleront, cette saison, du 10 Septembre 2011 au dimanche 27 Mai 2012. Ils sont encadrés par les instructeurs et moniteurs agréés de la F.N.M.C.S.A., assistés par les aides moniteurs. Vous avez déjà reçu par email le calendrier de la saison, pour les anciens, n'hésitez pas à le demander s'il vous fait défaut.*

*Pour un bon déroulement des séances et la sécurité de tous, nous vous demandons de respecter :*

- les horaires de début de séance avec exactitude (donc d'arriver un peu avant) ;
- les consignes et conseils des instructeurs, moniteurs et aides moniteurs ;

*Certaines précautions peuvent sembler contraignantes mais restent indispensables :*

- les chiens devront être sous le contrôle de leurs maîtres afin d'éviter les bagarres ou de gêner les autres pendant les exercices.
- dans la mesure du possible, les chiennes en chaleur devront s'abstenir de participer aux entraînements.
- les maîtres ramasseront systématiquement les déjections de leur compagnon où qu'elles aient été déposées.
- pour le travail à l'eau, les chiens devront être munis d'un harnais ;

### RÈGLEMENT INTERIEUR

*Le club MCSA Terre-Neuve83 Bandol dispose d'un règlement intérieur, qui régit son fonctionnement. Il est affiché au local et tous les adhérents sont invités à le lire et s'engagent à le respecter sous peine d'exclusion.*

